

**DECISION N° 2020-214
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°AC1 – Gestionnaire financier et comptable (h/f), est composé de la façon suivante :

- Nicolas MAURIN, Président,
- Elisabeth AUBRY, Référente ressources humaines,
- Sira MARENA, Représentante du personnel,
- Cyril GIFFARD, Représentant du Siège,
- Magali VALIERE, Responsable hiérarchique,
- Carole PINARD, Experte métier externe,
- Michael VIAN, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-215
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°AC2 – Gestionnaire paie (h/f), est composé de la façon suivante :

- Nicolas MAURIN, Président,
- Elisabeth AUBRY, Référente ressources humaines,
- Sira MARENA, Représentante du personnel,
- Cyril GIFFARD, Représentant du Siège,
- Magali VALIERE, Responsable hiérarchique,
- Carole PINARD, Experte métier externe,
- Michael VIAN, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-216
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°AER1 – Assistant d'équipes de recherche (h/f), est composé de la façon suivante :

- Marie-Anne DAUPHIN RIZZI, Présidente,
- Abdelouahed KLITIM, Référent ressources humaines,
- Gaëlle COLIBEAU, Représentante du personnel,
- Emmanuelle RENIER, Responsable hiérarchique,
- Justin CARPENTIER, Chercheur,
- Muriel CELLIER, Experte métier externe,
- Serge BRENA, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-217
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

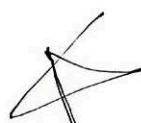
Article unique : Le jury du concours externe IT n°AER2 – Assistant d'équipes de recherche (h/f), est composé de la façon suivante :

- Emmanuelle RENIER, Présidente,
- Yohan MICHEL, Référent ressources humaines,
- Isabelle STROBANT, Représentante du personnel,
- Marie-Anne DAUPHIN RIZZI, Responsable hiérarchique,
- Antoine ROUSSEAU, Chercheur,
- Etienne GOUIN, Expert externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-218
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°AER3 – Assistant d'équipes de recherche (h/f), est composé de la façon suivante :

- Marie-Anne DAUPHIN RIZZI, Présidente,
- Mathilde PRADE, Référente ressources humaines,
- Gaëlle COLIBEAU, Représentante du personnel,
- Abdelouahed KLITIM, Responsable hiérarchique,
- Justin CARPENTIER, Chercheur,
- Muriel CELLIER, Experte métier externe,
- Serge BRENA, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-219
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°AER4 – Assistant d'équipes de recherche (h/f), est composé de la façon suivante :

- Emmanuelle RENIER, Présidente,
- Yohan MICHEL, Référent ressources humaines,
- Isabelle STROBANT, Représentante du personnel,
- Frédérique LAVIROTTE, Responsable hiérarchique,
- Antoine ROUSSEAU, Chercheur,
- Etienne GOUIN, Expert externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-220
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°ASS1 – Assistant en gestion administrative (h/f), est composé de la façon suivante :

- Patrick PARMANTIER, Président,
- Stéphanie SORRES, Référente ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Pascal GUITTON, Responsable hiérarchique,
- Myriam JOSEPH, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

www.inria.fr

**DECISION N° 2020-221
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°ASS2 – Assistant en gestion administrative (h/f), est composé de la façon suivante :

- Patrick PARMANTIER, Président,
- Stéphanie SORRES, Référente ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Philippe GESNOUIN, Responsable hiérarchique,
- Myriam JOSEPH, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

www.inria.fr

**DECISION N° 2020-222
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°ASS3 – Assistant de service (h/f), est composé de la façon suivante :

- Christine CARAMELLE, Présidente,
- Pierre-Bernard BILALA, Référent ressources humaines,
- Aurélie LEMAITRE, Représentante du personnel,
- Marie-Anne DAUPHIN-RIZZI, Responsable hiérarchique,
- Olivier SINEAU, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

www.inria.fr

**DECISION N° 2020-223
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°ASS4 – Assistant de service (h/f), est composé de la façon suivante :

- Christine CARAMELLE, Présidente,
- Jean-Philippe BABUT, Référent ressources humaines,
- Aurélie LEMAITRE, Représentante du personnel,
- Armelle DEMANGE, Responsable hiérarchique,
- Olivier SINEAU, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

www.inria.fr

**DECISION N° 2020-224
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°ASSDIR1 – Assistant de direction (h/f), est composé de la façon suivante :

- Philippe HENRY, Président,
- Aurélia MOUTON, Référente ressources humaines,
- Brigitte BRIOT, Représentante du personnel,
- Vincent POLI, Responsable hiérarchique,
- Nathalie RUFFIN, Experte métier interne.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-225
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°RH1 – Chargé de développement ressources humaines (h/f), est composé de la façon suivante :

- Pierre Emmanuel SINET, Président,
- Sonia CUNY-VITEAU, Référente ressources humaines,
- Ana Maria MILITAN, Représentante du personnel,
- Jean-Philippe BABUT, Responsable hiérarchique,
- Graziella DAVERIO, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-226
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°RH2 – Chargé des ressources humaines (h/f), est composé de la façon suivante :

- Catherine PACHERIE SIMERAL, Présidente,
- François THAVEAU, Référent ressources humaines,
- Agnès BESSIÈRE, Représentante du personnel,
- Patrick PARMANTIER, Responsable hiérarchique,
- Etienne GOUIN, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-227
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°RH3 – Chargé des ressources humaines (h/f), est composé de la façon suivante :

- Catherine PACHERIE SIMERAL, Présidente,
- François THAVEAU, Référent ressources humaines,
- Agnès BESSIERE, Représentante du personnel,
- Frédérique LAVIROTTE, Responsable hiérarchique,
- Etienne GOUIN, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-228
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°SAF1 – Juriste propriété intellectuelle et contrats (h/f), est composé de la façon suivante :

- Valérie BOUTHEON, Présidente,
- Ortenca SHAQIRI, Référente ressources humaines,
- Fabienne ELBAR, Représentante du personnel,
- Patrick PARMENTIER, Responsable hiérarchique,
- Mehdi AMZIANE, Expert métier externe,
- Aurélien BONNIN, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020

Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-229
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

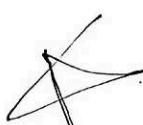
Article unique : Le jury du concours externe n°SAF2 – Chargé des contrats de recherche (h/f), est composé de la façon suivante :

- Armelle DEMANGE, Présidente,
- Sylvain ORAIN, Référent ressources humaines,
- Rosa BERNAL CARRERA, Représentante du personnel,
- Catherine PACHERIE SIMERAL, Responsable hiérarchique,
- Arnaud PLUVINET, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-230
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°SAF3 – Chargé des contrats de recherche (h/f), est composé de la façon suivante :

- Armelle DEMANGE, Présidente,
- Sylvain ORAIN, Référent ressources humaines,
- Rosa BERNAL CARRERA, Représentante du personnel,
- Marie SCHIAFFINO Responsable hiérarchique,
- Arnaud PLUVINET, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020

**DECISION N° 2020-231
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°SI1 – Administrateur support (h/f), est composé de la façon suivante :

- Frédérique LAVIROTTE, Présidente,
- Isabelle REY, Référente ressources humaines,
- Stanislaw BORKOWSKI, Représentant du personnel,
- Valérie OUARNIER, Responsable hiérarchique,
- Cyril TONIN, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

www.inria.fr

**DECISION N° 2020-232
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°SI2 – Administrateur base de données et système (h/f), est composé de la façon suivante :

- Didier FAUGERON, Président,
- Gaëlle RIVERIEUX, Référente ressources humaines,
- Fabienne ELBAR, Représentante du personnel,
- Guillaume LELAURAIN, Responsable hiérarchique,
- Bruno MARMOL, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-233
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°SI3 – Architecte du système d'information (h/f), est composé de la façon suivante :

- Edmonde DUTEURTRE, Présidente,
- Emmanuelle JASSERAND, Référente ressources humaines,
- Mauricio DIAZ, Représentant du personnel,
- Jean-Denis SEMERIA, Responsable hiérarchique,
- Florian DUFOUR, Représentant du Siège,
- Marie-Christine PLANCON, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020

Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-234
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT n°SI4 – Ingénieur de production des infrastructures de recherche (h/f), est composé de la façon suivante :

- Jean-Michel ANTOINE, Président,
- Brigitte GUILHEM, Référente ressources humaines,
- Marc FUENTES, Représentant du personnel,
- Guillaume LELAURAIN, Responsable hiérarchique,
- Véronique CORTIER, Chercheuse,
- Catherine MUSSET, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse
Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30

**DECISION N° 2020-234
PORTANT COMPOSITION DE JURY
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2020-213 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

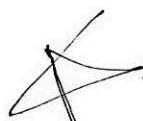
Article unique : Le jury du concours externe IT n°STG1 – Chargé de maintenance et travaux (h/f), est composé de la façon suivante :

- Catherine FOUROT-STAMM, Présidente,
- Ombeline THEPAUT, Référente ressources humaines,
- Didier CHASSIGNOL, Représentant du personnel,
- Frédéric CARETTE, Responsable hiérarchique,
- José CABARET, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt le 2 octobre 2020
Le Président–directeur général

Bruno Sportisse

Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE Le
08/10/2020



Domaine de Voluceau - Rocquencourt B.P. 105
78153 Le Chesnay Cedex France
Tél. : +33 (0)1 39 63 55 11
Fax : +33 (0)1 39 63 55 30